

60660 - MAIRIE DE SAINT-VAAST-LES-MELLO

Téléphone : 03.44.27.10.02

Délibération pour maintien de l'IFSE en CLM ET CGM

N°20-2026

Membres élus : 15

Présents : 12

Abstention : 0

Pour :14 – Contre : 0

Date de convocation :

24.04.2026

Date d'affichage

24.04.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Marine LEBRETON FILIPIDIS, Maire.

Étaient présents :

Madame Louise BARBERIS, Monsieur Vincent DARGER, Monsieur Laurent DEGLAVE, Monsieur Jean-Louis DE KRAHE, Madame Marine LEBRETON FILIPIDIS, Madame Maud LETURQUE, Monsieur Florian LOGEAS, Monsieur Patrick NODO, Monsieur Julien RATELADE, Monsieur Christian TRIN, Madame Maryline VIVIER, Madame Claire XIXONET

Étaient absents excusés :

Monsieur Kévin CLEROY

Madame Manuella DUROYAUME donne pouvoir à Monsieur Christian TRIN

Madame Léa MARTINEZ donne pouvoir à Madame Marine LEBRETON FILIPIDIS

Monsieur Jean-Louis DE KRAHE est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil est informé de la volonté de la collectivité de faire évoluer les modalités de maintien de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) en cas de congé de longue maladie (CLM) et de congé de grave maladie (CGM).

Il est envisagé de fixer le maintien de l'IFSE à hauteur de 33 % du montant perçu la première année de congé, puis à hauteur de 60 % pour la deuxième et la troisième année de congé.

Après échanges, le Conseil émet un avis favorable à cette proposition et autorise la saisine du Comité Social Territorial (CST) en vue de la modification de la délibération relative au RIFSEEP.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le 29.04.2026

Le Maire,

Marine LEBRETON FILIPIDIS

